



Gouvernement du Québec  
Conseil  
des universités

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES  
AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR LE  
PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME DE DOCTORAT  
EN RADIOBIOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE  
DONT L'IMPLANTATION EST PREVUE  
A COMPTE DE L'AUTOMNE 1981

80.10

360200  
6881005

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES  
AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR LE  
PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME DE DOCTORAT  
EN RADIOBIOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE  
DONT L'IMPLANTATION EST PREVUE  
A COMPTE DE L'AUTOMNE 1981

Avis n° 80.10  
Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre  
ISSN - 0709-3985  
Québec, le 23 avril 1981

360200  
6881005

DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11<sup>e</sup>  
Québec, G1R 5A5

CONSEIL DES UNIVERSITÉS  
QUÉBEC

## 1. Identification du programme

- 1.1 Nom du programme: Doctorat en radiobiologie
- 1.2 Appellation du grade: Philosophiae Doctor
- 1.3 Abréviation du grade: Ph. D.
- 1.4 Nom de l'établissement: Université de Sherbrooke

## 2. Présentation

Lors de sa 126<sup>e</sup> séance régulière, tenue à Montréal, le 23 avril 1981, le Conseil des universités a procédé à l'étude de la recommandation que lui soumettait le Comité conjoint des programmes relative à l'implantation d'un nouveau programme de doctorat en radiobiologie à l'Université de Sherbrooke.

Comme tous les experts ainsi que les autres instances qui ont été appelés à évaluer le projet, le Conseil des universités n'a pu que constater la valeur du projet soumis, l'importance des infrastructures déjà existantes dans ce secteur à l'Université de Sherbrooke et surtout la haute qualité de l'équipe de chercheurs et de professeurs qui sont appelés à oeuvrer dans le nouveau programme. A tous ces égards, le projet mérite d'être implanté. Cette implantation s'impose d'autant plus qu'on ne peut entretenir de doute sur son opportunité. Il s'agira, en effet, du premier programme de doctorat en radiobiologie au Québec. Quand on considère l'importance que cette haute technologie revêt dans le traitement de certaines pathologies, la nécessité de poursuivre

des recherches tant sur les aspects fondamentaux que sur les aspects cliniques n'est plus à démontrer.

Il convenait donc de maximiser les investissements déjà consentis par l'Université de Sherbrooke en cette matière. Le Conseil doit toutefois constater que la situation dans le secteur biomédical à l'Université de Sherbrooke ne peut s'avérer une garantie pour un développement optimal du nouveau secteur. On remarque en effet que de nombreux programmes de maîtrise et de doctorat dans ce secteur à l'université requièrent des ressources physiques et humaines importantes même s'ils recrutent peu ou pas d'étudiants ni ne produisent de diplômés. Cette situation doit être corrigée si l'on peut permettre la viabilité du nouveau programme et son insertion effective dans ce secteur d'enseignement et de recherche.

Aussi, le Conseil juge-t-il nécessaire que l'Université de Sherbrooke élabore sans plus tarder un plan identifiant les mesures qu'elle entend prendre afin de corriger la situation que l'on déplore et favoriser le développement optimal du nouveau programme.

A cet effet le Conseil recommande au ministre de l'Education de n'autoriser l'implantation du programme que pour une période de trois années. En outre, dès la première année, de cette implantation, l'Université devra soumettre au Conseil un plan déterminant les réajustements qu'elle entend prendre pour corriger les lacunes actuelles et favoriser la viabilité du nouveau programme de doctorat en terme de ressources physiques, professorales et étudiantes. Enfin, au terme de la troisième année d'implantation, le nouveau programme devra être réévalué et cette réévaluation tiendra compte des dispositions concrètes qu'aura prises l'Université pour en permettre la meilleure viabilité possible.

Le Conseil des universités juge donc nécessaire d'adresser au ministre de l'Education la recommandation suivante.

3. Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université de Sherbrooke d'un projet de nouveau programme de doctorat en radiobiologie;

CONSIDERANT la recommandation du Comité conjoint des programmes sur ce projet de nouveau programme;

CONSIDERANT l'importance pour le Québec d'assurer un développement significatif de la recherche et de l'enseignement en radiobiologie afin d'en approfondir les bases scientifiques et d'en mesurer les applications cliniques;

CONSIDERANT que le nouveau programme constituerait le premier programme de doctorat en cette matière au Québec;

CONSIDERANT la compétence reconnue et le niveau d'excellence atteint par l'équipe professorale appelée à oeuvrer dans le programme de doctorat en radiobiologie;

CONSIDERANT la qualité des recherches effectuées par cette équipe de professeurs, recherches portant à la fois sur les aspects fondamentaux et cliniques de la radiobiologie;

CONSIDERANT l'importance des infrastructures et des équipements actuellement en place à l'Université de Sherbrooke et la nécessité de veiller à une utilisation optimale de ces ressources;

CONSIDERANT toutefois, qu'en cette période de contraintes budgétaires, il convient d'assurer que ce nouveau programme connaisse un développement satisfaisant en terme de ressources professorales et physiques et en terme de recrutement d'étudiants et que ce développement a plus de chance d'être atteint si l'Université de Sherbrooke procède à un réaménagement de ses activités d'enseignement et de recherche aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles dans le secteur biomédical;

CONSIDERANT que, déjà en 1976, dans son Cahier IV, Les grandes orientations de l'enseignement supérieur, le Conseil incitait l'Université de Sherbrooke à réorienter certaines de ses activités en insistant en particulier sur le secteur médical;

CONSIDERANT le grand nombre de programmes de maîtrise et de doctorat offerts actuellement dans le secteur biomédical à l'Université de Sherbrooke et les faibles niveaux d'inscription et de production de diplômés de plusieurs de ces programmes;

CONSIDERANT la tendance actuelle indiquant une désaffectation des jeunes médecins pour la carrière de chercheurs et la diminution générale des clientèles des programmes d'études avancées et de recherche dans les universités nord-américaines;

CONSIDERANT que le dossier de nouveau programme soumis par l'Université ne fait état d'aucune prévision de clientèle et ne fournit aucune garantie quant au recrutement d'étudiants en nombre suffisant pour assurer la qualité du programme et sa viabilité;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

( d'autoriser l'implantation, à l'Université de  
( Sherbrooke, pour une période de trois (3) années,  
( d'un programme de troisième cycle en radiobiologie  
( conduisant à l'obtention du grade de Philosophiae  
( Doctor (Ph. D.) et de requérir de l'Université  
( qu'elle produise, d'ici un an, au Conseil des uni-  
( versités un plan identifiant les réaménagements  
( qu'elle entend effectuer dans ses activités d'en-  
( seignement et de recherche du secteur biomédical  
( afin de permettre la viabilité du nouveau programme  
( et son insertion dans ce secteur d'activités de  
( l'Université. Qu'au terme de la 3<sup>e</sup> année, le nouveau  
( programme soit réévalué en fonction de sa viabilité,  
( de son insertion dans ce secteur et de la réalisation  
( du plan proposé.



